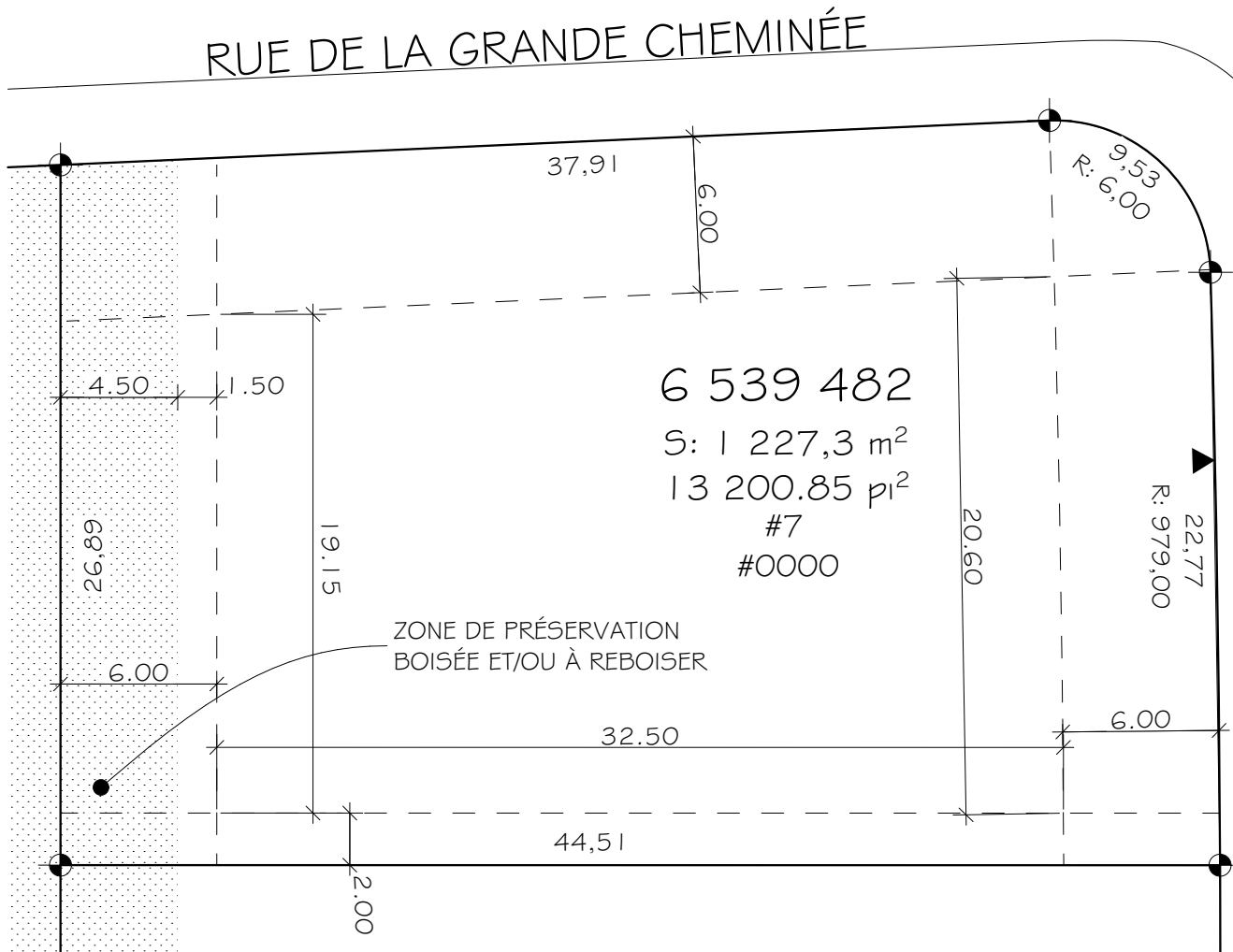


N



RUE DE LA GRANDE CHEMINÉE

RUE DU MAÎTRE-DES-FORGES



R5R-3639 (Rev. août 2025)

MARGES DE RECUIL ZONAGE UNIFAMILIAL ISOLÉ

AVANT ET ARRIÈRE MINIMALE : 6m.
 LATÉRALES, UN DES CÔTÉS : 1m.
 LATÉRALES, SOMMES DES DEUX CÔTÉS : 4m.

AUTRES MARGES DE RECUIL

AUCUNE CONSTRUCTION, PRINCIPALE OU SECONDAIRE, À 1,5m. D'UNE ZONE DE PRÉSERVATION ÉCOLOGIQUE OU UNE ZONE RÉSERVÉE MUNICIPALE
 AUCUNE CONSTRUCTION, PRINCIPALE OU SECONDAIRE, À 2,5m. HORIZONTALE ET 3m. VERTICALE D'UN CONDUCTEUR ÉLECTRIQUE

Écodomaine
Des Forges

SCHÉMA
 DU
 TERRAIN

** DOCUMENT À TITRE INDICATIF SEULEMENT ** RÉFÉREZ-VOUS AU DOCUMENT DE L'ARPENTEUR

FV769	REGARD DE SERVICE		SERVITUDE PUBLIQUE		MARGE DE RECUIL
	SOCLE HORS TERRE DE SERVICE		ZONE DE PRÉSERVATION ÉCOLOGIQUE		BRANCHEMENT H.Q.
	ENTRÉES DE SERVICE		ZONE RÉSERVÉE MUNICIPALE		DÉGAGEMENT CONDUCTEUR H.Q.
	BORNE FONTAINE				POTEAU H.Q.
	BORNE DE TERRAIN				LAMPADAIRE
			CLOTURE		

Août 2025